

Parti socialiste
jurassien

Question écrite n° 2792

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Places en EMS : quelle est la situation ?

En 2011, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation gériatrique, le Gouvernement a adopté sa planification médico-sociale à l'horizon 2022. Celle-ci privilégie le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions.

Cette planification doit permettre d'assurer la prise en charge de notre population vieillissante tout en rationalisant les coûts. Pour y parvenir, la planification médico-sociale prévoit le développement de différentes prestations comme des centres de jour, des appartements adaptés et/ou protégés et le renforcement de la prise en charge dans les lieux de vie des personnes souffrant des troubles cognitifs ou de maladies comme Alzheimer. Parallèlement, il est prévu que le nombre de lits en établissements médico-sociaux (EMS) diminue. Il est ainsi passé de 680 à 631 entre 2010 et 2015.

Aujourd'hui, la recherche d'une place en EMS s'avère compliquée et nécessite du temps. Ainsi, les familles qui se sont investies pour maintenir le plus longtemps possible un proche à domicile se retrouvent bien souvent en difficulté lorsque des raisons médicales imposent un placement rapide en institution.

Pour faire face à ces situations d'urgence et à l'attente d'une place qui peut durer plusieurs mois, l'Hôpital du Jura a créé 40 lits d'attente en vue d'un placement en résidence. En fin d'année 2015, ces lits étaient tous occupés.

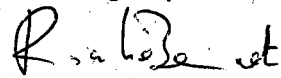
L'absence d'un guichet unique, d'une liste d'attente centralisée et de critères d'attribution des places en EMS tels que le prévoit la loi sur l'organisation gériatrique ne permet pas une vision claire de la situation, ni de connaître les besoins avérés en la matière.

Le Gouvernement peut-il nous informer :

- De l'état de la situation de la planification médico-sociale?
- De l'état de la situation en ce qui concerne les demandes de placement en EMS ?
- De l'état d'avancement du projet de bureau d'information et d'orientation?
- Enfin, le Gouvernement peut-il nous transmettre le rapport intermédiaire réalisé en 2013 ?

Delémont, le 23 mars 2016

Pour le groupe socialiste :


Rosalie Beuret

